

 <p><b>PRÉFET DE CORSE</b> <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p> <p><b>DRAAF DE CORSE</b> Service régional de l'alimentation</p>	<p><b>Compte rendu de la réunion EGAlim 2, écoulement des viandes en GMS</b> <b>27 janvier 2022</b></p> <p><b>Visio-conférence WEBEX</b></p>	
Rédaction	Grégory Langlois, chargé de mission Programme National pour l'Alimentation	
diffusion	Site internet DRAAF	
Documents associés	Diaporamas présenté lors de la réunion	

### Ordre du jour :

- Ouverture par Mme Sabine Hofferer, directrice régionale
- Présentation loi EGAlim 2
- Présentation travail filières viandes et GMS en Corse

### Relevé des échanges

La directrice de la DRAAF introduit la réunion en remerciant les participants pour leur présence. Elle salue la mobilisation des personnes présentes à cette réunion ainsi que leur diversité, témoignant de l'importance accordée à la problématique en Corse. Cette réunion fait suite à un courrier des filières viandes de Corse dénonçant un écoulement de plus en plus faible de leurs produits dans les GMS locales.

La séance débute par une présentation des évolutions de la loi EGAlim sur le point particulier des relations commerciales entre producteurs, transformateurs et distributeurs, notamment sur la fixation du prix. La présentation, réalisée par Mme Françoise MOREAU-LALANNE, ambassadrice du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, est transmise à ce compte rendu en document associé.

Les participants sont invités par Mme HOFFERER à s'exprimer sur la base de cette présentation.

Le groupement Pastori Corsi estime que la loi est faite de bonnes intentions mais qu'elle est compliquée à mettre en œuvre, au regard de la constitution d'organisations de producteurs pour négocier le prix du lait. Un travail avec la chambre départementale d'agriculture est en cours pour mettre en place des indicateurs pertinents sur la base de l'étude des coûts de production. Seuls les coûts concernant la production laitière ovine sont étudiés.

La chambre d'agriculture demande si tous les types d'indicateurs sont acceptés et demande des précisions sur leur méthode de calcul.

Mme Moreau-Lalanne précise qu'il s'agit d'un accord entre les parties. Il existe un site [observatoire de formation des prix et marges](#) qui peut servir de référence à la négociation.

L'ILOCC rappelle que les coûts de production peuvent être très variables en fonction par exemple de la production ou de l'achat d'aliment.

L'ODARC précise que le travail collectif est efficace mais qu'il manque des passerelles entre opérateurs des filières. Celles-ci s'organisent pour intégrer les marchés : GMS – restauration hors foyer – export. Concernant les petits ruminants 2 importants travaux sont en cours : l'IGP et la construction du pôle petits ruminants à Vescovato.

La DREETS rappelle qu'elle effectue des contrôles sur les relations commerciales notamment sur les promotions et les seuils de revente à perte. Cette nouvelle loi EGAlim 2 s'applique difficilement en Corse car les négociations

sur le porc s'effectuent en national et la filière laitière manque d'organisation de producteurs. Néanmoins elle reste à l'écoute de tout professionnel sur ces questions.

CODIM 2 insiste sur le fait que les producteurs ont besoin d'accompagnement sur ces questions et la DRAAF rappelle qu'une ARIA, Association Régionale des Industries Alimentaires, s'est constituée il y a peu sur la Corse.

La coopération agricole rappelle que la coopération laitière existe en Corse et qu'elle a publié un communiqué de presse en janvier sur les prix. Un groupe de travail sur les relations commerciales s'est constitué car les négociations restent tendues avec Leclerc et Carrefour. Ces derniers n'ont pas souhaité s'exprimer.

Mme Moreau-Lalanne rappelle qu'il est possible de saisir le médiateur de la coopération agricole, c'est un dispositif spécifique introduit par la loi.

<https://agriculture.gouv.fr/le-role-du-mediateur-de-la-cooperation-agricole>  
<https://agriculture.gouv.fr/le-mediateur-des-relations-commerciales-agricoles>

Interbio demande comment un petit producteur isolé peut faire pour être en conformité avec la loi et peser sur les GMS. Mme Moreau-Lalanne rappelle qu'il doit nécessairement connaître ses coûts de production. L'ILCOCC rappelle que ce n'est pas simple, alors que tous les coûts d'intrants augmentent, de répercuter ces prix sur la négociation avec les GMS : qui est responsable ?

Mme Moreau-Lalanne et la DREETS rappellent qu'il existe des pénalités pour les acheteurs mais qu'il s'agit avant tout d'une négociation et que le médiateur peut être saisi.

Auchan explique ne pas avoir de soucis de négociation mais certains producteurs sont incapables de proposer une contractualisation, doivent-ils arrêter ?

La DREETS répond que des pénalités peuvent être appliquées à l'acheteur mais aussi au producteur. Tant que la relation ne pose pas de gros problèmes la négociation peut se faire au cas par cas.

---

La deuxième partie est présentée par Lia Bastianelli, cheffe du service régional de l'alimentation à la DRAAF de Corse. Cette présentation expose les conclusions de l'étude menées début 2021 sur l'écoulement des viandes dans les GMS de Corse. Le diaporama servant de support est transmis en document associé.

Altra carri rappelle qu'en 10 ans il y a une baisse de 40% de vente de veau corse dans les GMS, due à l'importation de veau du Continent, alors que les tarifs n'ont pas évolué depuis 8 ans.

La DRAAF demande si le veau proposé correspond bien au goût des consommateurs ?

Auchan rappelle qu'il commande 1 veau par semaine suite au nouvel audit positif de l'abattoir. Altra carri estime cette quantité minimale et demande si la même quantité de veau continental est écoulee.

Interbio expose que la filière bio s'en sort plutôt bien avec un écoulement de 200 tonnes par an : 50% en vente directe avec une bonne valorisation, 15% en GMS, 5% en magasins spécialisés et 10% en restauration.

CODIM 2 reconnaît qu'il y a eu une évolution en 10 ans mais leurs magasins Géant Casino continuent de faire l'effort de proposer du veau bio préparé en barquettes par les grossistes, malgré la forte concurrence des magasins sur Ajaccio. Il faut soutenir la production locale avec une communication adaptée mais pose la question si la production ne serait pas supérieure à la demande en Corse.

Le SMAC intervient et rappelle la révision du schéma régional des abattoirs de Corse. Un gros travail est en cours sur la possibilité de fabrication de viande hachée, la formation aux métiers de la viande et la valorisation du 5<sup>ème</sup> quartier. Il reconnaît la nécessaire amélioration des outils de Ponte-Leccia et Porto-Vecchio, notamment sur les périodes de pointes Noël et Pâques.

La DRAAF estime que le schéma régional peut répondre aux problématiques mais la non valorisation des animaux de réforme participe à la divagation et la mauvaise santé de la filière. La viande hachée pourrait s'écouler en GMS et en restauration collective, il y a un saut qualitatif à opérer mais cela n'est pas inatteignable en formant les opérateurs.

Le SMAC explique n'avoir aucun tabou que ce soit sur les circuits-courts ou le bien-être animal. Un certain nombre d'améliorations se feront sur le long terme comme l'exploration de l'utilisation d'abattoirs mobiles en fonction des bassins de production.

Le groupement Pastori Corsi attend beaucoup du pôle petits ruminants et de l'IGP pour valoriser ses agneaux de façon pérenne. Il estime néanmoins que le prix de vente devra augmenter.

Suite à ces interventions et sans autre question posée par les participants, Sabine HOFFERER, DRAAF, remercie les participants et rappelle que les présentations et le compte-rendu feront l'objet d'un article sur le site internet de la DRAAF.

La Directrice régionale de l'alimentation, de  
l'agriculture et de la forêt de Corse

**Sabine HOFFERER**



Sabine HOFFERER